

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 79

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, M. Sermier, M. Leclerc, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Saddier,
Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Vatin, M. Masson, Mme Bassire, Mme Lacroute, M. Abad,
M. Viala, M. Viry, M. Bazin, Mme Dalloz et Mme Beauvais

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.